Envoyé en préfecture le 25/08/2026
Reçu en préfecture le 25/08/2026
Publié le
ID : 085-218500395-20260820-DEC2026025-AR

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LA BRUFFIERE

DECISION DU MAIRE

N° 2026-025 – OBJET : Travaux d'entretien de voirie – Curage des fossés

Le Maire de la commune de LA BRUFFIERE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-22, L.2131-1 et suivants,

VU la délibération n° 2026/03/02 du conseil municipal en date du 31 mars 2026 portant délégation permanente de certaines attributions du conseil municipal au maire ;

CONSIDERANT la nécessité de procédé aux travaux d'entretien de voirie (point à temps) et des curages des fossés ;

CONSIDERANT les offres de prix proposées par les entreprises GIRARDEAU, EIFFAGE ROUTE SUD OUEST et la Sté BLANLOEIL ;

CONSIDERANT La proposition de l'entreprise GIRARDEAU – La Roseraie – 85600 Treize-Septiers pour un montant de 21 425.00 € HT comme étant l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse ;

DECIDE

Article 1er – D'accepter l'offre de la société GIRARDEAU d'un montant de 21 425.00 € HT, soit 25 710.00 € TTC

Article 2 – Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et sera publiée et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Bruffière, le 20 août 2026.

Le Maire,
Jean-Michel BREGEON

Jean-michel Bregeon
Maire de La Bruffière
25 août 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Ile Gloriette – BP24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens. (https://www.telerecours.fr)

Publié électroniquement le :